

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : DAJ_AR20230901

Objet : Arrêté portant déport - M. Fatih DEMIRAY

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2,

VU le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

VU l'arrêté n° DAJ_AR20230328 du 3 avril 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Fatih DEMIRAY, conseiller municipal délégué,

CONSIDERANT la demande adressée par Monsieur Fatih Demiray, Conseiller municipal délégué à l'emploi et au fonds de dotation, par laquelle il alerte sur sa situation nécessitant un déport du dossier visé à l'article 1,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Fatih Demiray s'abstient de toute intervention nécessaire à l'instruction, au suivi et l'exécution des décisions relatives au dossier suivant :

Projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Part-Dieu/Sept Chemins.

Article 2 : Monsieur Jérémie Bréaud, Maire, est désigné en lieu et place de Monsieur Fatih Demiray pour instruire, présenter et rapporter devant toutes commissions ou instances de quelque nature que ce soit le dossier mentionné à l'article 1.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5 : Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,